

**Décision n° 11412 du 10 mars 2021
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du commandement des écoles de la gendarmerie nationale**

NOR : INTJ2105555S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 52634 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032376S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} avril 2021 :

Boccanfuso	Bruno	NIGEND : 144 121
-------------------	-------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2021 :

Gosset	Anne-Sophie	NIGEND : 208 698
Pons	Lionel	NIGEND : 188 869
Sanchez	Christelle	NIGEND : 200 073

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2021 :

Sartor	Bertrand	NIGEND : 248 848
Thion	Bruno	NIGEND : 145 484
Lebrun	Jérémy	NIGEND : 303 405

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2021 :

Charpentier	Arnaud	NIGEND : 309 365
--------------------	--------	------------------

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 mars 2021.

*Le général de corps d'armée,
commandant des écoles de la gendarmerie nationale,
T. Morterol*